

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 juin 2023

LES SERVICES EXPRESS RÉGIONAUX MÉTROPOLITAINS - (N° 1290)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 205

présenté par

Mme Laernoès, Mme Arrighi, Mme Belluco, M. Bayou, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

-----

**ARTICLE PREMIER**

Avant la dernière phrase de l'alinéa 7, insérer la phrase suivante :

« Tout nouveau projet autoroutier est interdit dans le périmètre de mise en œuvre d'un service express régional métropolitain. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à garantir que de nouvelles infrastructures autoroutières ne soient pas construites dans le périmètre de mise en œuvre d'un service express régional métropolitain (SERM).

Les autoroutes représentent des infrastructures climaticides complètement à rebours de l'urgence écologique et de la crise de la biodiversité. L'urgence climatique impose de sortir des carcans qui envisagent la mobilité comme centrée autour du véhicule particulier et de la voiture individuelle. En effet, d'après le Commissariat Général au Développement Durable, les véhicules particuliers sont responsables de 54% des émissions de gaz à effet de serre liées à la circulation routière.

Ainsi, afin de réimaginer la mobilité de demain, il faut à tout prix éviter d'investir dans des infrastructures autoroutières qui favorisent l'enfermement dans des modes de transport dépassés.

Les SERM ayant comme principaux objectifs de décarboner le transport et de développer des services ferroviaires pour encourager le report modal, construire de nouvelles autoroutes en parallèle du développement des SERM représente un non-sens absolu.

Pourtant, dans le Bas-Chablais, un projet d'autoroute menace de voir le jour alors qu'un SERM, le Léman Express, existe déjà sur le territoire.

Les SERM ne doivent pas devenir des projets infrastructureux supplémentaires, mais bien permettre l'alternative à l'autoroute et au transport individuel. Permettre à des projets autoroutiers de coexister avec des projets de SERM ne serait absolument pas cohérent avec les objectifs de décarbonation du secteur du transport.